

POUR LA REPRISE DES TRAVAUX DU CANAL DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Basquin a fait au Président du Conseil un exposé très complet du document de la situation lamentable du Canal du Nord. Il lui a présenté toute une série de photographies démontrant que de nombreuses écluses sont construites, que tous les ponts sont reconstruits, et que 85 kilomètres de cuvettes sur 95 sont terminés. Le député de Peronne a fait ressortir en outre, que l'achèvement de cette voie fluviale est non seulement nécessaire à l'économie générale du pays, mais aussi à la défense nationale.

De son côté, M. Labrousse, secrétaire de la Fédération Nationale du Bâtiment, a souligné que l'achèvement des travaux était absolument indispensable pour la reprise du chômage, du fait que la somme affectée à ces travaux ne représente que des dépenses de salaires pour 1.500 ouvriers pendant une période de trois ans, les terrains exploités étant payés depuis avant la guerre.

Enfin, M. Louis-Louis, secrétaire du Comité, a attiré l'attention sur le fait que le Gouvernement s'est fait qu'une somme de 280.000 francs était nécessaire pour rendre le canal navigable de Douai à Marquion. Il a ajouté que malgré de multiples réclamations, l'Administration compétente des travaux publics se refuse toujours à faire cette dépense, et que les seuls travaux terminés sont ceux qui ont été réalisés, chaque année, 274.000 fr. comme indemnités de chômage.

Nous avons pu savoir, à l'issue de l'entretien qui durait d'une heure, que M. Daladier avait été très impressionné par l'exposé qui lui avait été fait, et qu'il allait étudier la question avec son collègue des Travaux Publics, afin de donner à ce problème intéressant au plus haut point, la solution rapide qu'il lui paraît.

En quittant la présidence du Conseil, la délégation s'est rendue au Ministère des Travaux Publics, où elle a été reçue par M. Frossard. Le ministre a écouté avec la plus grande attention l'exposé qui lui a été fait, et a promis de donner l'impression que M. Frossard, tout comme M. Daladier, avait marqué son étonnement qu'une question aussi importante que celle de l'achèvement du Canal du Nord, n'ait pas encore été résolue.

Enfin, nous avons pu savoir que M. Frossard a fait la déclaration suivante : « Je vous déclare que je suis partisan d'achever le Canal du Nord, mais il faut que l'on me donne les 200 millions de francs nécessaires à l'achèvement de cette grande œuvre nationale. M. Basquin a ajouté que c'était la première fois qu'un Ministre des Travaux Publics se déclare partisan d'achever le canal du Nord. Le Comité a remercié l'audience au Ministère des Finances pour obtenir les 200 millions de francs. Cette audience aura lieu le 8 juin ».

Pour l'amélioration du sort des chômeurs

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Reçu par M. Marchandeu, les élus du Nord appellent son attention sur la nécessité urgente de créer, en présence de l'accroissement du coût de la vie, le taux des secours alloués aux chômeurs et à leurs familles.

M. Marchandeu a fait connaître à la délégation qu'il avait déposé un projet portant réforme des finances communales et départementales et qu'un très large effort allait être ainsi consenti par l'Etat en vue de venir en aide aux départements et aux communes dont les difficultés financières sont devenues particulièrement lourdes et qu'il paraissait peu possible pour l'instant de promettre une autre intervention dont il mériterait par sa portée et son caractère, le ministre a toutefois ajouté qu'il ne s'opposait pas, au cours de la discussion prochaine des projets devant la Chambre, à ce que soit examinée la possibilité d'un amendement des sommes prévues permettant, dans une certaine mesure, de tenir compte des observations justifiées qui venaient de lui être soumises.

D'autre part, il convient de faire ressortir que la Commission d'assurance et de prévoyance sociale de la Chambre est saisie de la proposition de loi déposée par M. Marchandeu, tendant à inviter le Gouvernement à augmenter les secours de chômage.

Les accords commerciaux italo-allemands

Berlin, 1er. — Le secret est gardé sur le contenu des accords commerciaux conclus à Berlin samedi dernier, entre l'Italie et l'Allemagne. On sait cependant que sur un point précis, à savoir la situation des Juifs de nationalité italienne en Allemagne, un accord a été conclu, tendant à garantir qu'ils ne seront pas touchés par les récents décrets du maréchal Göring sur le recensement des fortunes juives en Allemagne.

En ce qui concerne le privilège de port franc accordé précédemment à l'Autriche, ce privilège a été maintenu pour le Reich, ce dernier n'ayant pas voulu garantir à Trieste un tonnage déterminé. Les journaux allemands qui traitent de cette question, affirment seulement que l'Italie a obtenu l'assurance que les tarifs ferroviaires à travers l'Allemagne, en direction de Trieste, ne seraient pas modifiés afin de ne pas réduire l'interland de ce port.

INTERDICTION AUX MILITAIRES ALLEMANDS DE PHOTOGRAPHER LE FUHRER

Berlin, 1er. — Une ordonnance du maréchal Goering, ministre de l'Air, interdit aux militaires allemands de photographier le Führer, lors de ses déplacements en parades ou d'inspections qu'il effectue comme chef suprême de l'armée et en général chaque fois qu'il se rend en service commandé.

LE POUVOIR DE CONCURRENCE DE LA FRANCE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

est évoqué à l'Assemblée générale de l'Association d'Expansion Economique, par M. Fougères, président

Paris, 1er. — L'Assemblée générale de l'Association Nationale d'Expansion Economique s'est tenue aujourd'hui à Paris. Elle a procédé à la réélection de 25 administrateurs sortants et a élu trois nouveaux administrateurs appartenant aux branches de l'Alimentation, de la Métallurgie et des Produits Pharmaceutiques.

Les deux secrétaires généraux, MM. Lepic et Paul Turot ont présenté respectivement leur rapport, l'un sur l'activité de l'Association Nationale d'Expansion Economique au cours de l'année 1937 ; ces rapports très documentés ont vivement intéressé les nombreux représentants des Syndicats d'exportateurs des Chambres de Commerce et les chefs d'entreprises qui assistaient à l'Assemblée.

M. Etienne Fougères, Président, a fait un exposé sur une des grandes questions économiques qui sont d'actualité ; son exposé de 1938 a porté sur le pouvoir de concurrence de la France. Il a examiné le problème de ce pouvoir de concurrence sous son double aspect : Concurrence faite sur notre propre marché par les marchandises étrangères et concurrence faite sur les marchés extérieurs par rapport aux produits étrangers.

« Propagande et régime démocratique sont deux idées qui s'excluent »...

déclare à l'Accueil Français M. Camille Chautemps, qui affirme « à toute formule tendant à étouffer l'expression de la pensée »

Paris, 1er. — M. Camille Chautemps, Vice-Président du Conseil, a été reçu à midi à l'Accueil Français, centre d'accueil pour les journalistes étrangers. De cette doctrine en matière de diplomatie, de la politique et de la presse, prenait part à cette réunion et parmi elles, on remarquait M. Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne.

M. Chautemps, dans une allocution fréquemment applaudie, a rappelé que ce n'est pas la propagande qui est le régime démocratique, mais que la propagande et le régime démocratique sont deux idées qui s'excluent. Le régime démocratique, à son avis, consiste de la part de l'Etat à prendre une formule et à décider que par des intermédiaires écrits, orateurs, qui ont renoncé à leur liberté, mais qui ont accepté de leur part, le même fait, serait répandu, la propagande n'est donc pas possible en régime démocratique.

C'est notre volonté, à nous défenseurs passionnés de la liberté, a ajouté M. Chautemps, de nous opposer à ce que soit établie une propagande de commodités gouvernementales, à toute formule à étouffer l'expression de la pensée. La profession de journaliste est une profession qui se fait avec conscience et désintéressement. Elle est affreusement, si au contraire, elle est au service d'intérêts et de passions. Le régime démocratique est celui qui ne fait pas de la propagande un moyen de pression, mais qui se fonde sur la conscience, est sûr de n'avoir rien écrit qui puisse nuire à sa patrie ou à la paix.

LES RECOURVEMENTS D'IMPOTS EN AVRIL 1938

Paris, 1er. — Les recouvrements opérés pendant le mois d'avril 1938 au titre du budget général se sont élevés à la somme globale de 3.635 millions dont 3.581 millions proviennent des recettes normales et permanentes.

Le total des contributions directes encaissées en avril 1938 s'élevait à 485 millions environ ; sur cette somme 358 millions ont été recouvrés au profit des départements, communes et établissements divers ; les recouvrements effectués au titre des impôts cédulaires de l'impôt général sur le revenu des contributions directes et taxes assimilées au cours d'avril 1938, s'élevaient à 97 millions, dont 58 millions de plus de 58 millions aux recouvrements d'avril 1937.

Les recouvrements opérés au titre des contributions indirectes, des monopoles et du domaine, ont atteint en avril 3.494 millions, soit une moins-value de 146 millions par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 697 millions par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 597 millions par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 2.162 millions par rapport aux recouvrements des 4 premiers mois de 1937.

AU NOM DE L'HUMANITE Les représentants de la Chine dans le monde réclament des mesures contre les massacres des populations civiles

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Changhai, 1er. — On mande d'Henkou, que le ministre des Affaires Etrangères a donné l'instruction le 31 mai aux ambassades de Chine en Europe et en Amérique, et à la délégation chinoise à Genève, d'attirer l'attention des puissances sur les bombardements successifs de la population civile de Canton et de demander que des mesures efficaces soient prises pour arrêter les massacres au nom de l'humanité.

Le ministre rappelle la résolution du 26 septembre 1937, contre le bombardement des villes ouvertes et ajoute qu'au cas où un agrandissement de nouveaux massacres se produirait dans d'autres villes, l'Union chinoise pour la S. D. N. a cablé à Genève dans le même sens, en soulignant que les bombardements se sont intensifiés depuis le remaniement du ministère japonais.

Protestation des Etats-Unis à Tokio

Washington, 1er. — Le gouvernement américain a protesté à Tokio contre la violation des droits américains en Chine. L'ambassadeur des Etats-Unis a remis hier une note protestant contre les actions japonaises sur le territoire chinois qui empêchent le retour des citoyens américains dans les villes occupées par les Japonais et contre l'installation d'aéroports militaires japonais sur des terrains appartenant à des citoyens américains.

PARIS-STOCKHOLM EN 6 h. 30

Ce service aérien a été inauguré hier au Bourget

Le Bourget, 1er. — Aujourd'hui à eu lieu à l'aérodrome du Bourget, l'inauguration du premier service aérien reliant Paris à Stockholm, avec un seul arrêt à Copenhague.

On sait que jusqu'à ce jour la Compagnie Air-France assurait le service avec des avions bi-moteurs, et que le nouveau service inauguré venant simplement la doubler et surtout accélérer le trafic entre la France et la Suède.

La nouvelle liaison rapide qui débute aujourd'hui est assurée par les nouveaux appareils bi-moteurs français en service d'ailleurs sur d'autres lignes et dont la vitesse de croisière approche de 300 km. à l'heure, c'est ainsi que dans un sens comme dans l'autre, Paris va se trouver désormais relié à la capitale suédoise en six heures et 30 minutes.

Une occasion de cette inauguration qui marque une nouvelle étape dans l'évolution des transports aériens français, un d'honneur à réuni, avant le décollage de l'appareil, quelques personnalités, parmi lesquelles se trouvaient notamment MM. Charvet, adjoint au directeur général d'Air-France ; Etienne, directeur commercial d'Air-France ; Gauchier, directeur général adjoint d'Air-France ; Besselin, directeur de la Compagnie Suédoise ; et quelques représentants des délégations à Paris, de Suède, de Hollande et du Danemark.

UNE CONFERENCE DE M. GEORGES CLAUDE INTERROMPUE A RUEIL

Rueil, 1er. — M. Georges Claude, membre de l'Institut, devait faire une conférence à Rueil sur la crise actuelle de l'industrie française. A cet effet, il avait retenu la salle d'un cinéma situé au centre de la ville. Un public nombreux occupait l'établissement lorsque le savant prit la parole.

M. Georges Claude commença par faire un exposé des difficultés qu'il rencontrait lorsqu'il voulait mettre en pratique le résultat de ses différentes recherches scientifiques sur l'air liquide. Mais soudain, alors qu'il s'apprêtait à développer son plan de sauvetage économique du pays, s'éleva un tel concert d'interpellations de chaises que l'orateur dut interrompre sa conférence.

LE NOUVEAU MONOPLAN DE COMBAT ANGLAIS A ETÉ PRÉSENTÉ A LA MISSION VUILLEMIN

Londres, 1er. — Le monoplane de combat « Hurricane », qui a été présenté à la mission Vuillemin à l'aérodrome de Northolt, figure devant les experts anglais, parmi les avions de chasse les plus rapides du monde. Propulsé par un moteur de 1.000 CV à refroidissement par liquide réfrigérant, il possède une vitesse de croisière de 485 km. à l'heure et une vitesse maximale de 645 km. heure. Il monte à 4.500 mètres en 5 minutes et plafonne aux environs de 12.000 mètres. Il est armé de huit mitrailleuses disposées en bordure des ailes et commandées synchroniquement. La cellule est entièrement métallique, mais les ailes sont recouvertes de toile à l'exception des bords d'attaque qui ont un revêtement de métal.

LES CAMPS DE LA PENTECOTE DU TOURING CLUB DE FRANCE

Pour les fêtes de la Pentecôte, le groupe de Lille des campeurs du Touring Club de France donne rendez-vous à tous ses membres aux camps suivants : 1. Rallye international d'Atti-Plage (Belgique), à 40 km. de Lille, organisé par les campeurs de Belgique ; 2. Rallye international de Bruxelles-Tervuren (110 km.), organisé par le Royal-Camping-Club de Belgique ; 3. Circuit pédestre dans les Ardennes française et belge ; 4. Camp sur la Manche (France).

Tous renseignements sur ces différentes manifestations seront données à la permanence du Groupe de Lille, 21, place au Théâtre, les jeudi et vendredi, de 18 h. à 19 h. 30, où le meilleur accueil sera réservé à tous.

Le Congrès des Syndicats des Cheminots du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Coquel, de l'Union Départementale, était également présent. Tous mirent au point définitif le processus du Congrès.

L'ouverture du Congrès

Le Congrès s'ouvrit effectivement vers 9 h. 45, devant 200 délégués environ. M. BLANCHET, de Paris-Nord, remercia tout d'abord les congressistes et plus particulièrement la Municipalité d'Outreau pour la réception qui avait été ménagée.

La séance fut placée sous la présidence de M. Emile CARPENTIER, secrétaire de la Section de Boulogne, assisté de plusieurs autres délégués, M. FAYEUX, d'Hellemmes, et de M. BONAVENTURE, de Paris-Nord.

M. Emile CARPENTIER souligna que la Municipalité ouvrière d'Outreau et sa population avaient fait le nécessaire pour offrir le maximum de facilités aux congressistes et qu'ils espéraient que le meilleur souvenir serait emporté par les congressistes.

Le discours de M. Tourneemaine

M. TOURNEAINE fit un tour d'horizon économique, faisant état de la désorganisation méthodique voulue au raison du mouvement de Front Populaire et de l'insécurité du travail. L'orateur cita l'exemple de ce qui s'est produit dans les chemins de fer, dans la fourniture du matériel de rechange, et rappela que la Fédération s'était montée en vue de l'augmentation des tarifs, qui ne pouvait qu'amener, comme cela s'est produit, une régression sensible du trafic marchandises et voyageurs. Une réforme urgente et radicale, et hardie, car il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle il faut tirer 60 % des recettes pour satisfaire simplement aux obligations « capital » de la S. N. C. F.

M. Tourneemaine examina ensuite les quelques avantages obtenus par la formation syndicale. Il s'éleva contre certains contrôles intempestifs de présence, critiquant la Fédération des cheminots, alléguant qu'on oublait plutôt d'attaquer plus ouvertement aux directions des Compagnies.

Tout en s'insurgeant contre la méthode de travail, l'orateur affirmait que les responsables de la crise n'étaient autres que les dirigeants de la S. N. C. F. ex-comités des grands réseaux et présentant les directions techniques, secondés par l'indécision des dirigeants du pays ayant abandonné certains points vifs du programme de Front Populaire et, notamment, n'ayant pas osé faire passer vigoureusement le souffle de la révolution dans les administrations officielles.

M. Tourneemaine défendit l'action des militants vis-à-vis de l'offensive des licenciements ou de la pression pour le chômage, et s'éleva contre les dirigeants qui ne devaient servir qu'à améliorer le rendement général et non aboutir à des compressions de salaires.

Par ailleurs, il souligna que la coordination du rail et de la route s'avérait opérante et sans résultat d'économies. Il aurait mérité d'être appuyé les méthodes d'exploitation.

M. Tourneemaine, évoquant les inquiétudes de la masse ouvrière tout le contraire de l'orientation, préconisa une action plus énergique contre les faits nouveaux et une diffusion plus active des engagements pris par les dirigeants. Il mit en garde certains contre l'oubli de certains aspects de la situation, tels que : l'augmentation des salaires, l'augmentation des cotisations, etc.

Puis, il en vint aux revendications obtenues, c'est-à-dire positives syndicales. (Union des Syndicats des Cheminots) reconnaissant des syndicats locaux notamment. M. Tourneemaine préconisa l'éducation professionnelle par les cheminots eux-mêmes. Il souligna que le Comité des militants refusait de défendre catégoriquement, certains cas dans lesquels se seront mis des cheminots, notamment celui d'un « Intensification des loisirs et sorties familiales des cheminots, etc. »

Et de terminer par un tour d'horizon sur la situation nationale, internationale et mondiale, soulignant que les cheminots empêcheront par tous les moyens qu'on reprenne en 1938, les avantages qu'ils ont obtenus en 1937. « Confiant », groupement, plus que jamais dans la C.G.T., l'Unité internationale et aide à l'Espagne Républicaine », telles furent ses conclusions.

M. Quertelet

M. QUERTELET, représentant des Syndicats du Nord, succéda à M. Tourneemaine et à son tour salua la présence de nombreux délégués, preuve incontestable et démonstration éclatante de l'attachement au syndicalisme et de la volonté d'action des masses.

L'allocution du secrétaire fédéral porta principalement sur la discussion en cours, du contrat collectif. Il cita de nombreux exemples des difficultés intervenues.

Une nuit mouvementée à Valenciennes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Elle fut marquée par quatre cambriolages et une agression

Une série de cambriolages a été commise à Valenciennes dans la nuit de mardi à mercredi, il semble que ce soit la même malfaiteur qui se soit livré à ces divers exploits dont l'un se compliqua d'une agression.

De l'argent et des bijoux, rue de l'Hôpital-de-Siege

Hier matin, Mme Céline Guille, qui demeure 28, rue de l'Hôpital-de-Siege, s'aperçut qu'à la faveur de la nuit on avait cambriolé le rez-de-chaussée de son habitation. Dans un meuble servant de bureau on avait pris une somme d'environ 180 fr. une broche en or et six perles fines blanches et une alliance en or. Le valeur des bijoux est d'environ 500 fr. Le malfaiteur avait laissé des poches et venait laisser sur une chaise de la salle à manger et appartenant à M. Bernard, ami de Mme Guille, il avait fait main-basse sur une somme de 300 fr. en billets de banque. Mme Guille est venue conter sa mésaventure à la police à qui elle signala qu'elle n'avait remarqué aucune trace d'intrusion et que l'on avait dû utiliser une fausse clef pour entrer dans sa maison.

40.000 francs de bijoux, rue des Porchelets

La police devait bientôt enregistrer la plainte d'une autre victime, Mme Vve Lebeau, née Marchal Emme, domiciliée chez ses parents, Le matin, Mme Vve Lebeau s'était aperçue que l'on avait pénétré dans son habitation. Le voleur avait dû user du même procédé que Mme Céline Guille, car elle avait en laissant la porte ouverte, avait emporté trois bagues et une broche de la cuisine. L'une des bagues est un plat de diamant, l'autre est une bague avec deux rangées de roses sur le côté ; une autre est en or avec une opale entourée de roses ; la troisième est ornée d'un diamant. La broche est en or garnie de perles fines et de corail. Le montant du vol est estimé à 40.000 fr.

Une tentative de vol, suivie d'agression, rue Edmond-Guillaume

Or, au matin, vers 4 h. 30, la police valenciennoise avait été alertée au sujet d'un vol d'agression qui paraissait bien avoir été le dernier des sinistres exploités du malfaiteur.

M. Bery, cafetier, demeurant rue des Viviers, était venu aviser les agents que son voisin, M. Alfred Hourde, sans emploi de commerce, domicilié 41, rue Edmond-Guillaume, avait été assailli chez lui et que son agresseur avait pris la fuite.

Les agents Boucot, Raitte et Rieq se rendirent aussitôt à l'endroit indiqué et en cours de route ils rencontrèrent deux personnes qui leur annoncèrent que le malfaiteur avait disparu du côté de la rue de Perle. Les recherches faites dans ce quartier ne devaient donner aucun résultat.

M. Houzé, à la différence des autres victimes du cambrioleur, avait entendu celui-ci entrer dans sa maison. Il s'était levé, intrigué par le bruit et descendant du 1er étage s'était trouvé, en bas de l'escalier, en présence d'un individu qui lui avait tiré une lampe électrique en plein visage et profitant de sa surprise lui asséna sur la tête un violent coup de poing. M. Houzé sans perdre son sang-froid sauta sur son mystérieux agresseur et le saisit par le bras, mais l'homme se débattit énergiquement et réussit à s'enfuir avant l'arrivée de la police. Selon M. Houzé, le mystérieux malfaiteur était dangereux malfaiteur agresseur et portait-manteau dans d'une taille approchant 1 m. 70, vêtu d'une gabardine.

5.000 francs, rue Dorus-Gras

Enfin, M. Alfred Dussart, 34 ans, contrôleur des P.T.T., impasse Courtin, 18, prévenait la police que son père, actuellement souffrant et qui habite rue Dorus-Gras, l'avait informé vers 12 h. qu'un cambrioleur avait été commis chez lui au cours de l'autre nuit et qu'on lui avait volé une somme de 5.000 fr. dont deux billets de 1.000 fr., deux de 500 et le reste en billets de 100 fr.

Cette somme se trouvait dans trois portefeuilles placés dans le tiroir d'un buffet de la salle à manger et dans un tiroir caché au porte-manteau dans le vestibule. La somme avait été dérobée par le cambrioleur. M. Dussart, commissaire central, avec la collaboration de M. Alquin, chef de la sûreté, a donné une nouvelle impulsion à l'enquête que mènent de concert la police et le service de sûreté. D'autre part, la B. M. a été également prévenue.

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU 1er JUI 1938

Les incidents de la Compagnie Lilloise des Moteurs

Lors d'une grève, des incidents éclatèrent à la Compagnie Lilloise des Moteurs, rue Gutenberg, à Lille.

Un ingénieur, M. Willoqueux, qui aurait porté un coup de pied à M. Mondet, bénéficia, ainsi qu'une dizaine d'indiqués, de la loi d'amnistie au point de vue pénal, mais il fut condamné à payer 1.000 fr. de dommages-intérêts à M. Mondet.

L'affaire est revenue devant la Cour, le 14 juin, et M. Delvalle présentait la défense des prévenus. M. de Lauwereyns intervint au nom de la partie civile. Nous avons relaté les débats.

La Cour a rendu, hier, un arrêt aux termes duquel les dispositions du jugement de Lille sont confirmées, au point de vue pénal, mais les dommages-intérêts sont fixés à 500 francs.

LA GRÈVE DES MINEURS DE LA FOSSE I DE LENS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le travail reprendra ce matin

A la suite de cette entrevue, une réunion de délégués et administrateurs de la Fédération syndicale de Lens-Mouchel s'est tenue, à 16 h., salle Lobel, boulevard Basly, sous la présidence de M. Maës.

Les délégués furent chargés de rendre compte, dans leur section respective, des résultats obtenus par la délégation et qui donne satisfaction aux deux ouvrier intéressés.

A 18 h. des réunions de sections eurent lieu dans toute la concession, à l'issue desquelles les ouvriers de la fosse n° 11 ont été invités à reprendre le travail, ce matin jeudi, pour les autres à continuer à travailler.

Le travail sera donc rendu normal aujourd'hui dans toute la concession.

Le texte de l'accord

Voici, d'autre part, l'accord intervenu entre la direction des Mines de Lens et le Syndicat, à la suite de l'entrevue que nous relatons plus haut.

« La délégation ouvrière reconnaît que la maîtrise a le droit strict de répartir les ouvriers suivant les besoins du service ; elle reconnaît également que le changement prévu ne léssait pas les ouvrier ».

« Dans le cas actuel, il s'est produit un malentendu et les ouvrier n'ont pas été prévenus en temps voulu. »

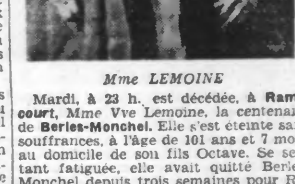
« Tenant compte de ces circonstances, la direction accepte de maintenir les deux ouvrier dans leur ancien chantier jusqu'au 15 juin ».

MORT DE LA CENTENAIRE DE BERLES-MONCHEL

Mardi, à 23 h. est décédée, à Ramecourt, Mme Vve Lemoine, la centenaire de Berles-Monchel. Elle s'est élevée sans souffrances, à l'âge de 101 ans et 7 mois au domicile de son fils Octave. Se sentant fatiguée, elle avait quitté Berles-Monchel depuis trois semaines pour Ramecourt, où la famille de l'aieule venait l'entretenir et lui faire de bons soins.

Le 102^e anniversaire de Mme Lemoine avait été célébré avec solennité, au mois de novembre dernier, à Berles-Monchel. La centenaire était restée très vigoureuse et alerte, pour son âge, jusqu'à ces temps derniers.

Le corps sera ramené vendredi matin à Berles-Monchel, son village natal, où auront lieu ses funérailles, à 10 h.



Mme LEMOINE

Mardi, à 23 h. est décédée, à Ramecourt, Mme Vve Lemoine, la centenaire de Berles-Monchel. Elle s'est élevée sans souffrances, à l'âge de 101 ans et 7 mois au domicile de son fils Octave. Se sentant fatiguée, elle avait quitté Berles-Monchel depuis trois semaines pour Ramecourt, où la famille de l'aieule venait l'entretenir et lui faire de bons soins.

LES JOURNÉES DES ANCIENS DE L'ARMÉE DU RHIN

Comme nous l'avons annoncé dans des précédents numéros, la Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr, dont l'active section lilloise a son siège au Café Français, 5, Grand-Place, organise des journées nationales à Roubaix, Lille et Lens, les 11, 12 et 13 juin prochains.

En voici le programme :

Mardi et mercredi, réception et visites d'œuvres sociales de Roubaix.

Dimanche 12 juin. — Réception de M. le général Guillaume, ancien ministre de la Guerre, ancien commandant en chef des forces alliées d'occupation des territoires rhénans. Défilé en ville, avec le concours de la Musique du 43^e R. I., de 50 drapeaux de l'Ancienne Armée et de la musique de la Légion d'Anciens Combattants et d'Anciens Militaires de Lille, et des congressistes ; dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

Réception officielle à l'Hôtel de Ville. Banquet à la Foire Commerciale. L'après-midi, à Ypres, réception par M. le Bourgmestre ; visite de la ville martyre.

Lundi 13 juin. — A Lens, réception par la municipalité. Visite des champs de bataille : Lorette, La Targette, etc...

CONGRÈS NATIONAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS A ROUBAIX LES 3, 4, 5 ET 6 JUI

De nombreuses délégations de toute la France et de l'Afrique du Nord, Tunisie, Algérie, Maroc et des Colonies, viennent d'arriver à Roubaix.

Berlioz, 3 juin, commenceront les travaux du Congrès. M. Fonteyne, président national, commandeur de la Légion d'honneur, présidera.

Vendredi 4, séance plénière d'ouverture ; 15 h. 30, réunion des commissions, séance de nuit s'il y a lieu.

Samedi 5, réunion des commissions ; 14 h., séance plénière, discussion des conclusions.

Dimanche 6, 8 h. 30, adoption des vœux ; 10 h. 30, grande manifestation pour la paix ; 13 h., grand banquet. Prix : 20 francs.

Lundi ; excursion à Londres.

CONFÉDÉRATION TOURISTIQUE FRANCO-BELGE

En vue de la préparation d'une exposition française en Belgique, la Confédération Touristique Franco-Belge fait un appel à tous les peintres de la région du Nord (Artois-Flandre-Picardie) pour leur demander s'ils veulent bien confier des tableaux peinture de sites et monuments de cette région. Pour tous renseignements, s'adresser au président général de la Confédération Touristique Franco-Belge, M. René Reubrez, 15, rue Gay-Lussac, La Madeleine-les-Lille, tél. 559.47.

DANS LA MAGISTRATURE

Paris, 1er. — Ministère de la Justice : Sont nommés : conseiller à la Cour d'appel de Douai : M. Sebire, procureur de la République à Saint-Lô. Juge suppléant rétribué pour exercer leurs fonctions dans les ressorts des cours d'appel ci-après désignées : Amiens : M. Ibois, juge suppléant de la Cour d'appel de l'Afrique Occidentale française ; substituts du procureur de la République : à Amiens : M. Desestrie, substitut à Abbeville ; à Valenciennes : M. Desestrie, substitut de l'instance de Lille : M. Boulenger, juge au siège.

ECHOS et CARNET

GALENDRIER. — Jeudi 2 juin. — Soleil : Lever, 3 h. 53 ; coucher, 19 h. 44 ; Lune : Lever, 8 h. 24 ; coucher, 22 h. 57.

Aujourd'hui. — Sainte-Emilie. — Demain : Sainte-Clotilde.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 1^{er} juin, à 18 h. : Baromètre : 751 mm. 1 ; baisse depuis la veille : 10 mm. 1. Thermomètre : Maxima : 22.4 ; Minima : 13.0 ; Maxima : 24.0 ; Etat hygrométrique : 76 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 43 : 0 mm. 7 ; Direction du vent : Sud-Sud-Ouest. Etat du ciel : Peu nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Chaud, orageux, pluies.

MARIAGE. — Dans la plus stricte intimité, vient d'être célébré le mariage de Mlle Henriette Jégu, fille de M. René Jégu, directeur général de l'agence Jégu, et de Mlle Marie Jégu, fille de M. Bernard Guéhenoc de Lano, diplômé de l'école libre des sciences politiques, licencié en droit, directeur de l'agence Jégu, fils de M. Joseph Guéhenoc de Lano et de Madame, née Paturot.

Nous adressons aux jeunes époux nos vives félicitations.

« DEDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

